

Questions parlementaires

24 Septembre 2020

Réponse aux questions en plénière sur le Conseil national de sécurité du 23.09 et le Brexit

Le prononcé fait foi.

Conseil national de sécurité du 23.09

Merci monsieur le président.

Avant toute chose, je tiens exprimer mon étonnement face à l'attitude de certains pour qui les fautes de langue sont les principales préoccupations plutôt que la gravité de la situation.

Mais « c'est pas grave », comme on dit en français.

L'ensemble de l'Europe est effectivement confrontée à un rebond de l'épidémie. Et en Belgique aussi, la situation est sérieuse. Le nombre de contaminations augmente. Et le nombre d'hospitalisations aussi.

Nous le savons, la situation peut en plus se détériorer rapidement. Nous devons donc agir en amont pour éviter de devoir prendre des mesures plus strictes plus tard.

Agir en amont, c'est respecter en tous temps la colonne vertébrale de toutes les autres règles, à savoir le respect des six règles d'or. On sous-estime parfois l'importance de ces six règles d'or. Pourtant, ce n'est pas parce qu'on les a présentées il y a longtemps qu'elles ne constituent pas une des clés principales ? une des clés principales, pas la seule ? du ralentissement de l'épidémie.

Nous allons devoir encore vivre plusieurs mois sans un vaccin. Nous devons donc trouver un équilibre entre une nouvelle vie possible qui permet un semblant de retour à la normale, tant sur le plan social qu'économique, et la nécessité de veiller à protéger la santé de tous.

C'est pour garantir cet équilibre, qu'ensemble, tous niveaux de pouvoir confondus, experts, acteurs des soins de santé et des différents secteurs, nous travaillons depuis le début de la crise sans relâche et avec détermination. Ensemble, ça veut dire aussi avec la population qui a démontré son courage et sa capacité d'adaptation. Car nous sommes tous la solution.

Nous avons demandé aux experts de Ceval de travailler sur cette nouvelle approche. Une approche qui allie la protection de la santé de nos concitoyens et des mesures qui doivent être tenables pour tous.

Les experts ont fait un travail important ces dernières semaines ? et je les en remercie - pour esquisser les contours de cette nouvelle vie et les contraintes qui l'accompagneront.

L'objectif est de pouvoir faire évoluer les règles et restrictions en fonction de la situation épidémiologique avec une déclinaison au niveau national, régional et provincial.

L'approche sur laquelle a travaillé Ceval doit encore être complétée et davantage concertée de sorte qu'elle ne peut être validée à ce stade. Et j'y reviendrai.

Le CNS qui s'est tenu hier s'est donc basé sur les éléments repris dans le rapport du Ceval qui étaient suffisamment mûrs pour être décidés, à savoir la question du port du masque, des organisations d'événements professionnels et des contacts sociaux. Les autres aspects doivent encore faire l'objet de discussions.

Les décisions annoncées hier en CNS se basent sur la situation épidémiologique actuelle. Nous n'avons pas ? contrairement à ce que certains disent - assoupli à outrance les règles actuelles. Les décisions sont fondées sur la situation épidémiologique actuelle et les avis des experts.

S'agissant du port du masque, nous avons rappelé et souligné la règle de base qui consiste en une obligation quand les distances de sécurité ne peuvent pas être garanties. Par contre, le fait de maintenir cette obligation à l'extérieur, en toutes occasions, en tous temps et en tous lieux, est inutile et nuit à l'adhésion de la population alors que la situation ne le justifie pas. Je n'appelle pas ça un assouplissement.

Pour les organisations d'événements professionnels, nous avons donné aux organisateurs de mariage ou d'autres types d'événements de la sorte, la possibilité de travailler dans les mêmes conditions ? les mêmes conditions, celles qui existent déjà - que l'Horeca. Nous savons maintenant qu'il est possible de travailler en toute sécurité en respectant les règles strictes édictées pour le secteur de l'Horeca. Et il était important de décider de cette harmonisation. Ce n'est pas un assouplissement c'est une harmonisation, dont ils ont grandement besoin s'ils veulent pouvoir survivre. Il n'y a pas de raison de singulariser ces professionnels-là par rapport à d'autres.

Le travail n'est toutefois pas terminé. Des améliorations devront être apportées aux protocoles existants et une concertation entre Ceval, le secteur événementiel, du monde de la nuit par exemple ou tout autre secteur soumis à des restrictions trop importantes doit aussi se tenir.

Nous devons aussi pouvoir donner des perspectives à ceux lourdement impactés par la crise.

La question des contacts sociaux a également été l'objet de nombreuses discussions. Nous avons décidé hier en Conseil national de sécurité de faire évoluer les possibilités pour chacun d'avoir des contacts sociaux de manière à rendre la règle plus acceptable.

Il est préférable d'avoir une règle un peu plus souple mais suivie par un grand nombre qu'une règle trop stricte à laquelle personne n'adhère. C'est exactement ce qui avait été reproché à la fameuse bulle sociale qui a donc été amendée.

Cette approche à l'égard des contacts sociaux n'est pas figée. C'est important de le rappeler. Elle est amenée à évoluer en fonction de la situation épidémiologique. Plus la situation sanitaire sera grave, plus le nombre de contacts sociaux recommandés sera réduit.

Et je peux déjà vous dire que le risque est très grand que nous devions imposer davantage de restrictions. Parce qu'en effet, l'évolution de la situation sanitaire dans notre pays n'est pas très favorable. Mais aujourd'hui, avec la situation d'aujourd'hui, nous pouvons en effet instaurer la règle des contacts

rapprochés avec maximum 5 personnes.

Une nouvelle fois, il est donc aussi important que chacun se montre responsable pour éviter à l'avenir de nouvelles restrictions.

Je viens de vous le dire, l'évolution des mesures dépendra de l'évolution de la situation épidémiologique. Et cette évolution sera déterminée par un ensemble de facteurs mais principalement par le nombre d'admissions à l'hôpital. Cet ensemble d'indicateurs mis ensemble est ce que j'ai appelé « le baromètre épidémiologique ».

Ce baromètre permettra non seulement à chacune et chacun de voir où en est la situation épidémiologique dans le pays, dans une région ou province particulière mais aussi de décliner les mesures actuelles en fonction de l'évolution de la situation.

Ce travail n'a pu être clôturé. Il le sera dans les jours à venir. Plusieurs problèmes se posent encore : l'ensemble des règles n'est pas suffisamment modulable ; comme je l'ai dit, un travail de concertation doit encore être mené ; le modèle lui-même doit être corrigé pour prendre en compte par exemple pour les villes qui comptent beaucoup d'hôpitaux le domicile des patients et enfin, il faut s'assurer que les passages d'un palier à l'autre ne se succèdent pas trop brusquement. Il faut donc garantir un certain degré de prévisibilité.

Le baromètre actuel repose sur un code couleur. Il existe déjà dans notre pays, et en Europe en général, de nombreux codes couleurs. Il est dès lors important de veiller à la plus grande harmonisation possible afin d'éviter de créer de la confusion même si nous savons que ce travail n'est pas évident.

Le point le plus important de ce baromètre est de pouvoir intégrer les principaux éléments de notre société dans les différents niveaux de ce baromètre. Cela permettra à la population de savoir ce à quoi ils peuvent s'attendre. Et ce travail donc encore être mené.

Il y avait également une série de questions sur la communication que j'aimerais encore aborder, tout comme les choses que les autorités devraient encore faire.

En ce qui concerne la communication, c'est vrai qu'elle est fondamentale. Et c'est vrai que ce qui nuit à la communication aujourd'hui c'est plusieurs choses. La première c'est que, il faut dire les choses, les règles ont évolué au fur et à mesure et donc chaque fois ça demande une adaptation de la population de se réhabituer à une nouvelle règle. C'est compliqué et évidemment il faudra à chaque fois quand on instaurera quelque chose répéter, rappeler, rerépéter, rerappeler.

Et c'est vrai que quand différentes voix s'expriment pour dire que « ça c'est mieux ou que ça c'est moins bien », ça rend les choses effectivement encore plus difficiles. Mais attention, le débat il est sain en démocratie.

Par contre je pense qu'il est incontestable de savoir et de rappeler que les six règles doivent en tout état de cause être respectées.

Alors certains ont dit « vous mettez toute la faute sur la population ». Ce n'est pas vrai. C'est un travail d'équipe. Un travail d'équipe entre les différents niveaux de pouvoir, un travail d'équipe entre les autorités et la population. Et chacun doit faire le job.

Et je rejoins la question de Madame Fonck sur le testing. Vous avez vu qu'hier qu'au Conseil national de sécurité on a parlé beaucoup de la première ligne. Parce que c'est la première ligne qui est aujourd'hui touchée de plein fouet de l'inquiétude du nombre de tests, du nombre de résultats. Et donc là il y a effectivement encore beaucoup de travail à réaliser.

Et puis alors il y avait une question qui correspondait pas tout à fait au sujet. Et c'est vrai que cette crise, et bien elle a des conséquences sociales, économiques, sanitaires évidemment importantes. Probablement encore plus importantes dans le futur. Ça doit être pris au sérieux par le gouvernement actuel. Mais c'est vrai que je l'ai dit mille fois ça doit être pris au sérieux par un futur gouvernement qui a une majorité dans cette assemblée, ce que je souhaite de tout cœur. Et pour la distribution des postes, vous savez, moi je pense comme toujours qu'il faut rester concentrés sur le contenu et je n'entends que vous en parler.

Je vous remercie.

Brexit

Merci monsieur le président.

Le 31 décembre prochain s'achèvera la période transitoire prévue dans l'accord de retrait. Une prolongation éventuelle n'a actuellement pas sa place dans les discussions. Ceci afin de ne pas saper les efforts de préparation de tous.

Certes, le calendrier est serré mais l'Union européenne travaille sans relâche. Des blocages subsistent dans des domaines d'intérêt essentiels pour l'Union européenne ? qui sont non seulement le level-playing field, comme vous l'avez déjà mentionné, mais aussi la pêche.

Si l'attitude du Royaume-Uni venait à changer, il est encore tout à fait possible de finaliser un accord d'ici la mi-octobre. Dans le cas contraire, les différentes options devront être analysées durant du Conseil européen du 15 octobre. Nous n'en sommes néanmoins pas encore à ce stade.

La Belgique a toujours plaidé pour l'unité de l'approche européenne et en faveur d'un accord le plus ambitieux possible.

Il est important que l'Union européenne ne tombe dans aucun piège en souhaitant mettre fin aux négociations ; nous devons, tous les Etats membres, rester calmes et unis derrière le négociateur en chef Michel Barnier.

Conformément aux conclusions du Conseil européen extraordinaire de juillet 2020, la Commission européenne devrait présenter d'ici novembre une initiative au sujet de la Réserve d'ajustement au Brexit.

La création en tant que telle de ce fonds est une bonne chose, puisque la Réserve n'était initialement pas prévue dans les négociations. C'est en partie grâce à notre pays que ce fonds a vu le jour.

Le montant de ce fonds ne devrait malheureusement pas augmenter, quelle que soit l'issue des négociations. Ce qui importe désormais, c'est de s'assurer que l'initiative qui sera présentée par la Commission européenne réponde de manière effective à nos besoins et de nous ménager le meilleur accès possible aux

ressources du Fonds.

Gardant ces éléments à l'esprit, l'élaboration des critères pertinents pour la Belgique sont en cours de discussion. Et ce, bien entendu en concertation avec les entités fédérées dans les instances prévues à cet effet.

Et en ce qui concerne le soutien aux entreprises : au cours des négociations, nous avons bien sûr énormément parlé du cadre financier à partir duquel le fonds de la Réserve a vu le jour. Mais cela ne sera pas suffisant et nous devons encore voir comment ce fonds sera réparti et à qui cet argent sera octroyé.

Au niveau fédéral, vous devez également savoir que nous allons bien sûr essayer de soutenir toutes les entreprises. Mais c'est une compétence qui relève généralement aussi des Régions. Et il est également très important de bien se rendre compte que nous sommes en période de corona et que de très nombreuses entreprises souffriront sur le plan économique, indépendamment du Brexit. Il sera donc très difficile d'opérer une distinction entre les entreprises qui souffriront uniquement à cause du Brexit ou uniquement à cause du corona. Et je pense que dans le cadre actuel, il est important d'essayer d'aider toutes les entreprises. C'est le point principal que j'aimerais aborder au niveau fédéral et bien sûr aussi avec les compétences régionales.

URL source: <https://premier.wilmes-ii.archive.belgium.be/fr/Reponse-aux-questions-en-pleniere-sur-le-Conseil-national-de-securite-du-23-09-et-le-Brexit>